



République Française  
Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Etampes

# VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2022

Date de convocation  
17/06/2022

### Nombre de Conseillers municipaux :

En exercice : 27  
Présents : 16  
Absents : 11  
Absents représentés : 8  
VOTANTS : 24

Secrétaire de séance :  
**M. Sébastien LEFEVRE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle des fêtes communale, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,  
M. Jérôme LENOIR, Mme Corinne TIQUET, Mme Valérie MAUGARD, et M. Pierrick GARNIER, Adjointes au Maire,  
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS, Mme Brigitte BARDINA, M. Sébastien LEFEVRE, Mme Karine NEIL, Mme Iléana EFRIM (*arrivée à 20h55 au point n° 3*), M. Lucien CAILLOU, Mme Lélia STADLER (*arrivée à 20h37 avant l'adoption des PV*), M. Jean-Gabriel LAINEY et Mme Sandrine GOUX, Conseillers Municipaux.

### ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Catherine COME (pouvoir à M. Bernard DIONNET)  
M. Eric CAVERS (pouvoir à Mme Lélia STADLER)  
M. Sébastien DERACHE (pouvoir à Mme Karine NEIL)  
Mme Annick LHOSTE (pouvoir à M. Jérôme LENOIR)  
M. Fabrice RIMBAUT (pouvoir à M. Pierrick GARNIER)  
Mme Gaëlle DELAVET (pouvoir à Mme Valérie MAUGARD)  
Mme Delphine MAZURE (pouvoir à M. Sébastien LEFEVRE),  
M. Bertrand GUIMARD (pouvoir à M. Jean-Gabriel LAINEY).

### ETAIENT ABSENTS :

M. Michel MEYER, Mme Céline MACHY et Mme Stéphanie PAUL-LE GARFF.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance à 20 heures 30.

### **Les membres de l'assemblée ont :**

- Désigné, à l'unanimité, **M. Sébastien LEFEVRE** comme Secrétaire de Séance ;
- Accepté, à l'unanimité, d'ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire ayant pour objet **le Versement de gratifications exceptionnelles aux stagiaires de la collectivité** ;
- Reçu lecture de l'ordre du jour ;

*Arrivée de Mme Lélia STADLER 20h37.*

- Adopté à l'unanimité les procès-verbaux des séances du **3 septembre 2021** et du **10 décembre 2021** ;

### **DELIBERATIONS**

#### Par délibération n° 2022-06-01 :

Approuvé, à l'unanimité, l'augmentation des tarifs de TLPE comme suit :

	ENSEIGNES			DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE ENSEIGNES (support non numérique)		DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE ENSEIGNES (support numérique)	
	Superficie inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	Superficie de 12 m <sup>2</sup> à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
Tarifs actuels	12.40	24.80	49.60	16.00	32.00	48.00	96.00
<b>Tarifs maximaux 2023</b>	<b>16.70</b>	<b>33.40</b>	<b>66.80</b>	<b>16.70</b>	<b>33.40</b>	<b>50.10</b>	<b>100.20</b>
<b>Tarifs applicables 01/01/2023</b>	<b>12.65</b>	<b>25.30</b>	<b>50.60</b>	<b>16.32</b>	<b>32.64</b>	<b>48.96</b>	<b>97.92</b>

**Par délibération n° 2022-06-02 :**

Décidé, à l'unanimité, de fixer à 40% le taux d'exonération de la taxe sur le foncier bâti qui s'appliquera sur les nouvelles constructions pendant une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

*Arrivée de Mme Iléana EFRIM 20h55.*

**Par délibération n° 2022-06-03 :**

Adopté, à la majorité (20 voix pour et 4 voix contre), l'augmentation de 6,5% du prix des repas de restauration scolaire facturé aux familles, fixant ainsi un tarif établi selon les revenus et le nombre d'enfants du foyer et pouvant aller de 1,60 € à 3,30 € (4,37 € pour les extérieurs).

**Par délibération n° 2022-06-04 :**

Approuvé, à l'unanimité, le maintien de la prise en charge par la commune à hauteur de 100 % des frais de transport scolaire (circuits spéciaux scolaires) restant à la charge des familles après validation des inscriptions au préalable par le service scolaire communal.

**Par délibération n° 2022-06-05 :**

Décidé, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit de l'association ANGATA SOUND afin de participer au financement de la 6<sup>ème</sup> édition du Festival « le bout du monde en bas de chez toi ».

**Par délibération n° 2022-06-06 :**

Fixé, à l'unanimité, les modalités d'attribution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour une application au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Par délibération n° 2022-06-07 :**

Décidé, à l'unanimité, de prévoir la possibilité de verser une gratification exceptionnelle aux stagiaires de la collectivité, sur appréciation de l'autorité territoriale, si la durée de présence est inférieure à deux mois mais excède deux semaines, dans les limites suivantes :

Niveau	Elève lycéen ou niveau 3	Niveau 4 et 5	Niveau 6 et +
Montant horaire	5% du PHSS soit 1,30 €	8% du PHSS soit 2,08 €	12% du PHSS soit 3,12 €

**Par délibération n° 2022-06-08 :**

Désigné, à l'unanimité, Madame Sophie GUERTON déléguée à la protection des données (DPO) au sein de la collectivité.

**Par délibération n° 2022-06-09 :**

Approuvé, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif à la compétence mobilité de la CAESE.

**Par délibération n° 2022-06-10 :**

Décidé, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription de la SPL des Territoires de l'Essonne pour un montant maximum de 15 000 € par émission de 1 500 actions nouvelles de numéraire de 10 € de valeur nominale chacune émises au pair, portant ainsi le capital de 1 025 000 € à 1 040 000 € au plus et le projet de modification corrélative de l'article 7 « Capital social » des statuts ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Eric CAVERS, représentant à l'Assemblée générale de la SPL pour approuver ce projet d'augmentation de capital et la modification corrélative des statuts qui en résultera à l'exception de la résolution tendant à ouvrir le capital social aux salariés de la Société qu'il lui appartiendra de rejeter.

**Pris connaissance des décisions du Maire :**

- **D2022-FIN-04** relative à la candidature de la commune à l'appel à projet « Atlas de la Biodiversité 2022 » afin de bénéficier d'une subvention de 23 88,80 €.
- **D2022-FIN-05** relative à une demande de subvention à hauteur de 1 000 000 € auprès de la région au titre du dispositif « 100 quartiers innovants et écologiques » afin de financer en partie la réalisation d'un quartier innovant et écologique en centre bourg.
- **D2022-FIN-06** relative à la signature d'un contrat de maintenance informatique avec la société STMH Développement

**Reçu les informations suivantes :**

- Renforts depuis fin avril au service Espaces Verts avec le recrutement de 6 saisonniers recrutés via Action Emploi.
- Embauche sur la période estivale de jeunes Morignacois aux services techniques et aux archives.
- Le SIARJA adressera un plan de gestion du risque inondation qui pourra être abordé en commission.
- Remerciement des parents d'élèves et des enseignants Chateaubriand pour la participation financière de la commune à la classe transplantée. Souhait des écoles de faire un voyage commun Daudet / Chateaubriand pour l'année prochaine.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a clos la séance à 22 heures 31.**

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus  
sera publié au Recueil des actes administratifs de la commune**

Fait à Morigny-Champigny, le 30 juin 2022

**Le Maire,  
Bernard DIONNET**



*Affiché le: 02/07/2022*